

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche vous informe

CAMPAGNE IMPOT SUR LE REVENU 2023

Privas, le 13/04/2023

La campagne impôt sur le revenu 2023 a débuté le 13 avril 2023

- ✓ la date limite de souscription des déclarations en ligne, accessibles sur le site www.impots.gouv.fr, est fixée au jeudi **25 mai 2023** pour l'Ardèche
- ✓ la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au lundi **22 mai 2023**

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre via :

- ✓ le numéro national d'assistance du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- ✓ la prise d'un rendez-vous sur le site impots.gouv.fr, rubrique CONTACT
- ✓ la messagerie sécurisée sur le site impots.gouv.fr



Les **Centres des Finances Publiques** de Tournon-sur-Rhône et Aubenas, ainsi que les antennes de Le Teil, Privas et Annonay, **sont ouverts au public avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30**. Ils vous accueillent également par téléphone de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Au plus proche des usagers, les 29 Espaces **France Services** vous accueillent également.



Profitez de votre déclaration de revenus pour effectuer également votre déclaration d'occupation.

Quels éléments à déclarer ?

Les propriétaires (particuliers et professionnels) doivent, pour chacun des locaux d'habitation qu'ils possèdent, indiquer :

- à quel titre ils l'occupent (habitation principale ou secondaire)
- et, quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants (ou s'il est vacant) et les loyers.

Comment déclarer ?

Cette déclaration devra être réalisée à partir de l'espace particulier des usagers sur www.impots.gouv.fr (Onglet « Biens immobiliers »)